



CABINET DE
SAINT FRONT

3 rue Brindejone des Moulinais
31500 Toulouse

Avis de l'Organisme Tiers Indépendant

Vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Hospitalisation Privée d'Addictologie

31 boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS

Périmètre de la vérification

Hospitalisation Privée d'addictologie
01.01.2024 au 31.12.2025

Objectifs sociaux et environnementaux

OS n°1 : Proposer une prise en charge pluridisciplinaire et soutenir le mieux vivre après l'addiction.

OS n°2 : Offrir un mieux vivre au travail pour mieux vivre en dehors du travail.

OS n°3 : Participer à la protection de l'environnement et réduire notre empreinte écologique.

Organisme de vérification

Le Cabinet de Saint Front est un organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Validation Vérification, n°3-1860 rév. 2 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr)

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité s'est fixée sur le périmètre de vérification précisé ci-dessus et joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce et de notre programme SAM REV11_06-11-2025.

Conclusions

Présentation de l'intervention

Le présent avis de vérification expose nos conclusions quant au respect, par la société Hospitalisation Privée d'Addictologie, des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts en tant que société à mission. Après une première vérification réalisée sur l'exercice 2023, l'entreprise nous a de nouveau confié la conduite de cette deuxième vérification réglementaire.

L'audit intervient dans une phase charnière de la démarche de société à mission, que la société Hospitalisation Privée d'Addictologie qualifie elle-même d' « étape significative de consolidation » en 2025, marquée par des ajustements méthodologiques, notamment la révision de certains indicateurs afin d'en renforcer la pertinence et la crédibilité. Par ailleurs, " la mise en œuvre de la réforme de financement en janvier 2024" ayant "fortement fragilisé la trésorerie des établissements" a pesé sur la capacité de déploiement de certains projets.

Nos travaux se sont déroulés dans un climat propice aux échanges, caractérisé par la disponibilité et l'implication des parties prenantes internes et externes.

Conformité réglementaire

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission
- la composition du comité de mission/la présence d'un responsable de mission
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs

la société Hospitalisation Privée d'Addictologie respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.

Conclusions sur le respect des objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification, l'avis suivant sur l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux :

N°OS	Résultats ¹	Moyens ²	Atteinte ³	Conclusion
1	Oui	Oui	Non (avec circonstances)	Objectif statutaire respecté
2	Oui	Oui	Oui	Objectif statutaire respecté
3	Oui	Oui	Oui	Objectif statutaire respecté

Les conclusions présentées ci-dessus s'appuient sur l'arbre de décision de la Communauté des Entreprises à Mission présenté dans le guide méthodologique Vers une vérification OTI contribuant au progrès de la société à mission publié en janvier 2024.

¹ la colonne « Résultats » présente nos conclusions à la question « L'entité a-t-elle déterminé des indicateurs (quantitatifs/ qualitatifs) vérifiables à atteindre pour l'objectif statutaire (le cas échéant opérationnel) et pertinents selon le comité de mission ? » de l'arbre de décision

² la colonne « Moyens » présente nos conclusions à la question « L'entité a-t-elle mobilisé des moyens adéquats et cohérents avec ses objectifs et ses ressources ? » de l'arbre de décision

³ la colonne « Atteinte » présente nos conclusions à la question « Tous les résultats sont-ils atteints ? » de l'arbre de décision

Par conséquent,

la société Hospitalisation Privée d'Addictologie respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires transverses

Au-delà des éléments synthétiques présentés ci-dessus il nous apparaît important pour le lecteur de souligner les points forts suivants :

- Les actions déployées par le Réseau HPA et ses établissements traduisent un alignement entre la mission et l'activité opérationnelle. À cet égard, nous soulignons que l'entreprise a mis en œuvre des actions et des moyens adéquats au regard de l'ensemble de ses objectifs opérationnels sur la période couverte par notre vérification.
- La gouvernance de la mission s'est significativement professionnalisée entre les deux exercices, avec la mise en place d'instances dédiées et de rituels de pilotage réguliers, permettant de renforcer le lien entre la stratégie de mission et sa déclinaison opérationnelle au sein des établissements.
- La participation des établissements et des équipes à la définition des projets illustre une dynamique de réseau effective, fondée sur l'implication des acteurs terrain et la co-construction des initiatives.
- Les entretiens réalisés (5 collaborateurs, 2 pair-aidants, 1 partenaire) montrent que la mission est réellement appropriée et intégrée dans les pratiques. Elle est perçue comme utile et génératrice de valeur, avec des impacts concrets sur la qualité de prise en charge des patients et sur les conditions de travail des équipes.
- Les résultats à atteindre ciblés par l'entreprise sont pertinents au regard des trois objectifs statutaires. Des premiers indicateurs d'impact ont pu être identifiés (satisfaction des patients, satisfaction des collaborateurs, taux de turn-over). Nous soulignons ces premiers efforts et encourageons le Réseau HPA à renforcer la démonstration de l'impact en complétant certains indicateurs tournés vers la mesure d'action ou de moyens (notamment sur l'objectif statutaire n°3).

Commentaires relatifs aux différents objectifs sociaux et environnementaux

Objectif statutaire 1

- Le résultat à atteindre de 20% de "Patients connectés à l'application" n'a pas été atteint. Des circonstances externes ont été évoquées et retenues puisqu'il y a eu "un ralentissement du projet en 2024 lié à des difficultés de trésorerie dues à la réforme du financement" ayant conduit au décalage du déploiement de l'application. L'objectif statutaire a néanmoins été considéré comme respecté mais cette situation invite le réseau HPA à ajuster ses trajectoires au regard des facteurs externes liés à son secteur.
- Nous soulignons les travaux engagés autour du projet de l'application patient relatif à l'objectif opérationnel n°1.2. La conception de l'application a fait l'objet d'une démarche approfondie et participative (retours d'expérience terrain, contribution des patients, phase de test et amélioration continue). Traduisant un niveau d'engagement et une capacité de l'organisation à innover dans les modalités de prise en charge et de suivi des patients.

Objectif statutaire 3

- Le résultat à atteindre de "20% de salariés ayant réalisé au moins 5 formations de e-learning" n'apparaît pas cohérent comme levier de sobriété au regard des enjeux environnementaux du secteur.

Présentation des travaux

Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité de désigner un comité de mission ou un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons le programme SAM REV11_06-11-2025.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- l'analyse du modèle de mission (contenant la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l'adéquation des moyens
- la revue de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l'analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d'un salarié dans le comité de mission ou d'un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Nous avons interrogé l'organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l'adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l'existence d'actions menées et de moyens affectés à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;

- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l'évolution des affaires sur la période.

Concernant l'atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l'existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d'objectifs opérationnels et/ou d'indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d'élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves.
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission ou du référent de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 18 mai 2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
3 rue Brindejunc des Moulinais
31500 TOULOUSE



Candice Lourdin
Directrice générale